

Séance
ordinaire
1^{er} février
2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER (1^{er})
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samon, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Assistent à la séance trois (3) contribuables, ainsi que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur général adjoint, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.02.35

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Chacun des membres reconnaît avoir été convoqué selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.02.36

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 janvier 2010 à 20h30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - Comptes réguliers : 429 068,59 \$
 - Comptes pré-autorisés : 282 267,03 \$

ADMINISTRATION

5. Ratification de la participation de la Ville de Mont-Joli au fonds spécial « Urgence Haïti » initié par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à la suite du tremblement de terre du janvier 2010.
6. Formation d'un Comité du patrimoine et nomination d'un membre du conseil audit comité.
7. Autorisation de transaction et désignation de signataires dans le dossier des arcs de cercle du lot 3 755 982 du cadastre du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Autorisation de vente d'un terrain à la compagnie 9190-5646 Québec inc.
9. Adjudication d'un mandat à Mallette pour la mise à jour d'une étude de marché.
10. Autorisation d'adhésion au Réseau Rues Principales pour 2010.
11. Autorisation d'installation d'un panneau routier promouvant la Ville de Mont-Joli le long de l'autoroute 20.

FINANCES

12. Autorisation de versement de dons par la Ville de Mont-Joli.
13. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement accordant un crédit de taxes.
14. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis pour la somme totale de 978 444,45 \$.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Acceptation de règlement concernant le grief 2008-22.
16. Autorisation de formation au contremaître de la Ville de Mont-Joli.
17. Autorisation de signatures de lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).
18. Engagement de personnes ressources pour la dispense de formation au service des Travaux publics.

LOISIRS ET CULTURE

19. Autorisation de remboursement d'une formation « aquaérobic ».
20. Autorisation d'embauche pour un cours de Médaille de bronze.

21. Autorisation d'embauche pour le brevet de Sauveteur national.
22. Autorisation de demande de subvention à l'Unité régionale du loisir et du sport du Bas-St-Laurent.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. Appui à l'organisation de l'événement « FireFit 2010 ».

TRAVAUX PUBLICS

24. Autorisation de paiement des décomptes progressifs n° 1 et 2 pour la conception des plans et devis de génie municipal dans le projet de développement domiciliaire du croissant de la Pente Douce.
25. Autorisation de paiement des décomptes progressifs n° 1 et 2 pour la surveillance de chantier de la phase 1 des travaux d'infrastructures de la rue D'Anjou.
26. Autorisation de paiement du décompte progressif n° 1 pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2009-2010.
27. Autorisation de paiement des décomptes progressifs n° 1.3 et 2.3 pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud pour l'année 2009.
28. Autorisation de paiement des décomptes progressifs n° 1 et 2 pour la gérance de projet de l'arrivée de l'autoroute 20.
29. Ratification d'Autorisation d'achat de pièces et de fourniture de services pour la chargeuse pelleuse John Deere 310se.
30. Ratification d'adjudication d'un contrat de location d'espace de bureau et d'équipements informatiques dans le dossier de l'élaboration du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.
31. Acceptation de l'avenant # 1 au contrat de services professionnels en ingénierie dans le dossier de l'élaboration du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.
32. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels pour la base de données relatives aux infrastructures municipales réalisée dans le cadre du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.
33. Ratification d'adjudication d'un mandat de services professionnels dans le dossier de l'aménagement du terrain au sud du Ruisseau Lebrun dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20.
34. Autorisation de paiement du décompte progressif n° 3.1 pour le concept d'aménagement du terrain de l'ATR-Gaspésie et des aménagements municipaux dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.
35. Adjudication d'un mandat de services professionnels en architecture pour le projet de déménagement de la Gare Saint-Ulric et de l'addition d'un bâtiment sanitaire.

- 36. Adjudication d'un mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de déménagement de la Gare Saint-Ulric et de l'addition d'un bâtiment sanitaire.
- 37. Autorisation de paiement du décompte progressif n° 4.1 pour le concept d'aménagement du terrain au sud du Ruisseau Lebrun dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 38. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme.
- 39. Dépôt du rapport annuel du Comité consultatif d'urbanisme pour 2009.
- 40. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de Purdel, Coopérative agro-alimentaire, pour le 151, avenue Rioux à Mont-Joli.
- 41. Consultation publique du projet de règlement 2010-1226 modifiant le règlement 2009-1216 sur les PIIA afin d'y intégrer des critères relatifs aux bâtiments de la Base de données patrimoniales.
- 42. Adoption du règlement 2010-1226 modifiant le règlement 2009-1216 sur les PIIA afin d'y intégrer des critères relatifs aux bâtiments de la Base de données patrimoniales.

AFFAIRES NOUVELLES

- 43. Autorisation de signature de permis dans le cadre du remplacement des vacances de monsieur Jules Barville.
- 44. Période de questions.
- 45. Clôture et levée de l'assemblée.

10.02.37

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 JANVIER 2010 À 20 HEURES 30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue au cours du mois de janvier 2010;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 janvier 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

10.02.38

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 429 068,59 \$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 282 267,03 \$.

ADMINISTRATION

10.02.39

RATIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU FONDS SPÉCIAL « URGENCE HAÏTI » INITIÉ PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) À LA SUITE DU TREMBLEMENT DE TERRE DU 12 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT QU'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

CONSIDÉRANT l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

CONSIDÉRANT QUE ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets à savoir une collecte de fonds ainsi que le déploiement de personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être dépêchées sur place au moment opportun pour aider à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli, en écho à la traditionnelle générosité de sa population, souhaite répondre à l'appel de l'UMQ en adoptant une résolution lui permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses;

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre à ses citoyens de recevoir des dons et de les acheminer au fonds « Urgence Haïti » mis sur pied par l'UMQ et ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kedina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents *per capita* à verser au **fonds municipal de remise en opération d'infrastructures** à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « **Urgence Haïti** » ;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli invite ses citoyens à contribuer également à ce fonds en remettant leurs dons directement à la municipalité qui émettra un reçu de charité sur demande de ceux-ci.

10.02.40

FORMATION D'UN COMITÉ DU PATRIMOINE ET NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AUDIT COMITÉ

CONSIDÉRANT l'importance qu'accordent les membres du conseil ainsi qu'une large partie de la population à l'histoire et au patrimoine de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT la quantité d'informations pertinentes constatées par l'étude de la firme Patri-Arche notamment en matière d'architecture et de toponymie au cœur de la ville;

CONSIDÉRANT l'engagement contracté à cet égard lors de la campagne électorale de l'automne 2009;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens partagent le goût et la volonté de perpétuer la mémoire de celles et ceux qui nous ont précédés en colligeant les témoignages et les documents qui racontent notre histoire;

CONSIDÉRANT QU'une meilleure connaissance de nos racines contribue à nourrir notre sentiment d'appartenance à notre milieu, notre fierté d'appartenir à une collectivité où la créativité, l'imagination et l'entrepreneurship se sont manifestés avec éclat;

CONSIDÉRANT QUE les éléments d'intérêt de notre histoire passent notamment par l'aventure des Tricots Excel, la famille Beaudet, le journal anglophone « Mont-Joli Chronicle », la Crémérie Desrosiers, la Beurrerie Rioux, la Dew Line et son impact sur l'économie et la construction du premier aréna dans l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en 130 ans d'existence, la vie sociale, politique, économique, culturelle, associative et sportive a fourni nombre de personnages colorés dont plusieurs se sont illustrés sur différentes scènes, ici et ailleurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation d'un Comité du patrimoine et de nommer monsieur Marcel Dubé, conseiller du district 5, à titre de représentant de la Ville à ce comité. Le mandat du comité consistera à mettre en valeur les personnes qui ont contribué à façonner le Mont-Joli actuel. De plus, le travail du Comité permettra sûrement de faire connaître quelques chapitres inédits de notre histoire. Monsieur Dubé se joindra à mesdames Marlène Bélanger, Ginette Racette et Louise Bélanger ainsi qu'à messieurs Roger Boudreau, Gaétan Morissette, Réjean Demers et Yves Banville.

10.02.41 **AUTORISATION DE TRANSACTION ET DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES DANS LE DOSSIER DES ARCS DE CERCLE DU LOT 3 755 982 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli accepte d'intervenir au contrat par lequel madame Geneviève Lévesque et monsieur Christian Bérubé céderont une parcelle du lot 3 755 982 du cadastre du Québec formant un arc de cercle située à la limite sud-ouest de leur propriété du 50, avenue St-Denis à monsieur Sylvain Beaulieu. La Ville achètera pour sa part de madame Lévesque et monsieur Bérubé l'arc de cercle situé à la limite sud-est de cette même propriété représentant une superficie d'environ 20 m² au prix de 21,63 \$ le m². La répartition des frais inhérents à cette transaction tripartite correspondra aux modalités convenues à l'entente intervenue. La présente résolution autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux que rédigera Me Jacques Michaud, notaire.

10.02.42 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2010**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Normand Gagnon du district 2 au poste de maire suppléant pour la période du 2 février 2010 au 3 mai 2010. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Gilles Lavoie qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.02.43 **AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À LA COMPAGNIE 9190-5646 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a publié le 18 novembre 2009 un appel d'offres pour la vente d'un terrain à l'intersection de la rue Poirier et du boulevard Jacques-Cartier, terrain formé des lots 203-197 Ptie, 203-208 Ptie et 203-209 Ptie représentant une superficie totale de 1 379,4 m²;

CONSIDÉRANT QUE le processus a permis de conclure une transaction par laquelle le Ministère des Transports du Québec autorise la Ville de Mont-Joli à vendre ledit terrain selon les conditions décrites dans une lettre du 4 décembre 2009 portant le numéro de référence 9-1980-00084;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à la compagnie 9190-5646 Québec inc. d'un terrain situé à l'intersection de la rue Poirier et du boulevard Jacques-Cartier formé des lots 203-197 Ptie, 203-208 Ptie et 203-209 Ptie d'une superficie totale de 1 379,4 m² au prix de 20 000 \$ plus les taxes. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents notariés relatifs à la transaction. De plus, la présente abroge la résolution 09.12.689 adoptée par ce conseil à la séance ordinaire du 7 décembre 2009.

10.02.44

ADJUDICATION D'UN MANDAT À MALLETTE POUR LA MISE À JOUR D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de confier à la firme Mallette le mandat de réaliser l'actualisation d'une étude de marché relative à l'implantation de résidences pour personnes âgées sur le territoire de la Ville de Mont-Joli. Le mandat, tel que défini à l'offre de services datée du 21 janvier 2010 soumise par le cabinet de Mallette, implique le versement d'une somme de 3 800 \$ plus les taxes. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à l'octroi de ce mandat.

10.02.45

AUTORISATION D'ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES POUR 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est au cœur d'un processus de revitalisation économique impliquant de nombreux partenaires du milieu des affaires ayant à cœur le développement de leur collectivité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation Rues principales est associé à la démarche depuis le tout début;

CONSIDÉRANT QUE l'appartenance au Réseau Rues principales donne accès à des services particulièrement utiles au progrès du processus de revitalisation commerciale initié par la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 1 500 \$ plus les taxes pour l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau Rues principales pour l'année 2010. Cette dépense est prévue au budget 2010.

10.02.46

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN PANNEAU ROUTIER PROMOUVANT LA VILLE DE MONT-JOLI LE LONG DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action en revitalisation commerciale 2009-2010 cible la promotion de la Ville de Mont-Joli en tant que « Capitale des Murs Peints à l'Est de Québec » parmi les objectifs prioritaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en évidence le circuit de fresques auprès des milliers d'usagers de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE la présence de l'autoroute 20 constitue un levier de développement et une vitrine dont il est essentiel de profiter;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité « aviseur » formé dans la foulée de l'élaboration d'une stratégie de revitalisation commerciale recommandent l'installation d'un panneau routier assurant la promotion de la Ville et de son circuit de fresques;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'un panneau routier le long de l'autoroute 20. L'initiative implique l'obtention d'un permis à cet effet de la CPTAQ au coût de 260 \$ ainsi que la conclusion d'une entente de location de terrain avec un propriétaire au tarif annuel de 500 \$. De plus, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, de même que le directeur général ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à la demande de permis à la CPTAQ.

FINANCES

10.02.47

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONN PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'appui financier ont été soumises à la Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse desdites demandes et la recommandation qui en a découlé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement des sommes suivantes :

Organisme	Objet	Dons
Cadets de l'aviation	Campagne de financement	50 \$
Moto Tourisme 16 juin 2010 (stade centenaire)	Autorisation Soirée Moto Tourisme	oui avec copie assurances
Fondation CSSS de La Mitis Souper St-Valentin	Campagne de financement	250 \$ 6 billets à 25 \$
Concours de musique Canada Rimouski-Gaspé	Campagne de financement	100 \$
Katimavik	Prêt de locaux - formation	oui
Club Optimiste Rencontre district 27-28 février	Commandite Bottin ½ page	75 \$
Club Optimiste Tournoi 12 au 14 février	Réception civique	100 \$
Communauté Bédequwé Don Haïti	Prêt Pavillon Lebel	oui
Expo Science	Soutien financier	50 \$ + tables et chaises
Comité du patrimoine	Prêt de local (Codem)	oui

10.02.48 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ACCORDANT UN CRÉDIT DE TAXES

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement accordant un crédit de taxes.

10.02.49 AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS POUR LA SOMME TOTALE DE 978 444,45 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 978 444,45 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements soit :

À la réception de la contrepartie	67 636,00 \$
Le 15 mars 2010	320 483,10 \$
Le 15 juin 2010	304 199,11 \$
Le 15 septembre 2010	<u>286 126,24 \$</u>
	<u>978 444,45 \$</u>

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2010 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.02.50 ACCEPTATION DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE GRIEF 2008-22

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accepter, sur la base de la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, le règlement du grief 2008-22 déposé au nom de monsieur François Roy et d'autoriser le versement d'une somme de 2 500 \$ à monsieur Roy.

10.02.51 AUTORISATION DE FORMATION AU CONTREMAÎTRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la firme Compufinder dispense du 17 au 19 mars 2010 à Québec une formation sous le thème « Maîtriser l'exercice de l'autorité en milieu syndiqué »;

CONSIDÉRANT la pertinence de déléguer le contremaître de la Ville, monsieur Gilles Gaudreault, à cette formation;

CONSIDÉRANT la recommandation en ce sens du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le contremaître de la Ville, monsieur Gilles Gaudreault, à prendre part à une formation offerte par la firme Compufinder du 17 au 19 mars 2010 à Québec et d'assumer les coûts d'inscription de 1 916 \$ plus les taxes ainsi que ceux de transports, d'hébergement et de restauration.

10.02.52 AUTORISATION DE SIGNATURES DE LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des ressources humaines ainsi que le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli deux (2) lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN). La première concerne un avis de correction alors que la seconde porte sur le congé sans solde, clause 16.08 d) de la convention collective.

10.02.53 EMBAUCHE DE PERSONNES RESSOURCES POUR LA DISPENSE DE FORMATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de personnes ressources afin qu'ils dispensent de la formation aux opérateurs d'équipements du service des Travaux publics. Le tarif horaire consenti aux formateurs sera de 26.42 \$ et ce, pour un minimum de quatre (4) heures.

LOISIRS ET CULTURE

10.02.54 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT D'UNE FORMATION « AQUAÉROBIE »

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement de la somme de 336,37 \$ à madame Isabelle Bastille, directrice aquatique, à titre de frais d'inscription à une formation en aquaforme suivie le 23 janvier 2010.

10.02.55 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR UN COURS DE MÉDAILLE DE BRONZE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Maude Fillion-Trudeau, formatrice de la Société de sauvetage, afin de dispenser le cours de Médaille de bronze à l'hiver 2010. L'activité est prévue les 19, 20, 21, 27 et 28 mars 2010 et aura lieu si le nombre d'inscription atteint le seuil de sept (7). Les coûts impliqués seront alors de 647 \$ pour le salaire et les déplacements.

10.02.56 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE BREVET DE SAUVETEUR NATIONAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoies appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Geneviève St-Laurent afin de dispenser la requalification « sauveteur national » le 20 mars 2010. La formation sera dispensée à un groupe d'employés de la piscine Gervais-Rioux. Les coûts impliqués sont de 102,40 \$ pour le salaire et les déplacements.

10.02.57 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION À L'UNITÉ RÉGIONALE DU LOISIR ET DU SPORT DU BAS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la direction du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Ville de Mont-Joli travaille à l'élaboration de la programmation des activités de la « Semaine de relâche », une activité d'envergure à l'intention de la population de Mont-Joli et de l'ensemble de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter à l'Unité régionale du loisir et du sport du Bas-St-Laurent (URLS-BSL) une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien en loisirs 2009-2010 pour ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, madame Josée Levesque, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention à l'Unité régionale du loisir et du sport du Bas-St-Laurent pour l'activité « Semaine de relâche » dans le cadre du programme de soutien en loisirs 2009-2010.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.02.58

APPUI À L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT FIREFIT 2010

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli travaille actuellement à l'organisation du « FireFit 2010 », un événement d'envergure qui générera d'importantes retombées économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli participe activement au travail du comité organisateur;

CONSIDÉRANT QUE le « FireFit 2010 » aura lieu les 24 et 25 juillet 2010, une période de fort achalandage touristique à Mont-Joli et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'une activité de cette nature s'inscrit à merveille dans la volonté ferme de la Ville d'accentuer l'animation au cœur de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli appuie les choix du comité organisateur quant aux sites potentiels de l'événement à savoir les terrains du Stade du Centenaire ou ceux des Galeries Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil manifeste son appui à la présentation à Mont-Joli les 24 et 25 juillet 2010 du « FireFit 2010 » et assure les membres du comité organisateur de son entière collaboration à cet événement populaire qui exercera sûrement une forte attraction tant auprès des visiteurs que de la population locale et régionale. Le conseil exprime également son accord quant aux sites envisagés pour la tenue de l'activité soit le Stade du Centenaire ou les Galeries Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

10.02.59

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS N° 1 ET 2 POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DE GÉNIE MUNICIPAL DANS LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a présenté les décomptes progressifs # 1 et 2 en date du 24 octobre 2009 au montant de 16 761,94 \$ incluant les taxes pour la conception des plans et devis de génie municipal dans le projet de développement domiciliaire du croissant de la Pente Douce;

CONSIDÉRANT l'examen dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des décomptes progressifs # 1 et 2 au montant de 16 761,94 \$ incluant les taxes à la firme Dessau inc. pour la conception des plans et devis de génie municipal dans le projet de développement domiciliaire du croissant de la Pente Douce.

10.02.60

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS N° 1 ET 2 POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE LA PHASE 1 DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE D'ANJOU

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a présenté les décomptes progressifs # 1 et 2 en date du 21 novembre 2009 au montant de 15 629,24 \$ incluant les taxes pour la surveillance de chantier de la phase 1 des travaux d'infrastructures de la rue D'Anjou;

CONSIDÉRANT l'examen dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des décomptes progressifs # 1 et 2 au montant de 15 629,24 \$ incluant les taxes à la firme Dessau inc. pour la surveillance de chantier de la phase 1 des travaux d'infrastructures de la rue D'Anjou.

10.02.61

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 1 POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mines Seleine a présenté le décompte progressif # 1 en date du 15 janvier 2010 au montant de 63 521,73 \$ incluant les taxes pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour l'hiver 2009-2010;

CONSIDÉRANT l'examen dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 au montant de 63 521,73 \$ incluant les taxes à l'entreprise Mines Seleine pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour l'hiver 2009-2010.

10.02.62

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS N° 1.3 ET 2.3 POUR LES TRAVAUX D'ENROBÉS BITUMINEUX PRÉPARÉS ET POSÉS À CHAUD POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la firme Le Groupe Lechasseur Itée a présenté les décomptes progressifs # 1.3 et 2.3 en date du 31 décembre 2009 aux montants respectifs de 2 671,45 \$ et 26 607,88 \$ incluant les taxes pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT l'examen dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prononcer la réception finale des ouvrages en date du 31 décembre 2009 et de libérer la retenue contractuelle de 10% sur le décompte progressif # 2.3 conformément aux dispositions du devis au contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des décomptes progressifs # 1.3 et 2.3 aux montants respectifs de 2 671,45 \$ et 26 607,88 \$ incluant les taxes pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud pour l'année 2009.

10.02.63

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS N° 1 ET 2 POUR LA GÉRANCE DE PROJET DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a présenté les décomptes progressifs # 1 et 2 en date du 21 novembre 2009 au montant de 14 632,36 \$ incluant les taxes pour la gérance de projet de l'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ce mandat seront partagés avec l'ATR-Gaspésie conformément au protocole d'entente intervenue entre l'ATR et la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT l'examen dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des décomptes progressifs # 1 et 2 au montant de 14 632,36 \$ incluant les taxes à la firme Dessau inc. pour la gérance de projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

10.02.64

RATIFICATION D'AUTORISATION D'ACHAT DE PIÈCES ET DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LA CHARGEUSE PELLETEUSE JOHN DEERE 310SE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation d'achat de pièces et la fourniture de services pour la chargeuse pelleteuse John Deere 310se auprès de l'entreprise Sigma inc. pour un montant de 10 579,60 \$ incluant les taxes.

10.02.65

RATIFICATION D'ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE DE BUREAU ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LE DOSSIER DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier l'adjudication d'un contrat de location d'espace de bureau et d'équipements informatiques au montant de 3 273,38 \$ incluant les taxes à Roche ltée, Groupe-conseil, dans le dossier de l'élaboration du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

10.02.66

ACCEPTATION DE L'AVENANT # 1 AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE DOSSIER DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant # 1 au montant de 263,00 \$ au contrat confié à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour des services professionnels en ingénierie pour la base de données relatives aux infrastructures municipales réalisée dans le cadre du

Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout. Cet avenant porte la valeur totale du contrat à 22 145,00 \$ plus les taxes.

10.02.67

AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA BASE DE DONNÉES RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 11 411,55 \$ incluant les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour des services professionnels fournis pour la base de données relatives aux infrastructures municipales réalisée dans le cadre du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

10.02.68

RATIFICATION D'ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AU SUD DU RUISSEAU LEBRUN DANS LE CADRE DU PROJET D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'adjudication d'un mandat d'une valeur de 3 800 \$ plus les taxes à la firme Urbanex pour la réalisation d'un concept préliminaire d'aménagement du terrain au sud du Ruisseau Lebrun dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20.

10.02.69

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3.1 POUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE L'ATR-GASPÉSIE ET DES INSTALLATIONS MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROJET DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbanex a présenté le décompte progressif # 3.1 en date du 9 octobre 2009 au montant de 5 305,13 \$ incluant les taxes pour la réalisation d'un concept d'aménagement du terrain de l'ATR-Gaspésie et des installations municipales dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ce mandat seront partagés avec l'ATR-Gaspésie conformément au protocole d'entente intervenue entre l'ATR et la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT l'examen dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3.1 au montant de 5 305,13 \$ incluant les taxes à la firme Urbanex pour la réalisation d'un concept d'aménagement du terrain de l'ATR-Gaspésie et des installations municipales dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

10.02.70

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DE LA GARE SAINT-ULRIC ET DE L'ADDITION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de confier à la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, architectes, le mandat de concevoir les plans

et devis pour les travaux d'architecture reliés au déménagement de la Gare patrimoniale de Saint-Ulric sur le terrain au sud du boulevard Jacques-Cartier et à l'ajout d'un bâtiment sanitaire dans le cadre du projet d'aménagement du site d'arrivée de l'autoroute 20 aux taux unitaires soumis, et ce, pour une enveloppe budgétaire de 13 200 \$ plus les taxes.

10.02.71 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DE LA GARE SAINT-ULRIC ET DE L'ADDITION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de confier à la firme Dessau Progest inc. le mandat de concevoir les plans et devis pour les travaux d'ingénierie reliés au déménagement de la Gare patrimoniale de Saint-Ulric et à l'ajout d'un bâtiment sanitaire sur le terrain au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'aménagement du site d'arrivée de l'autoroute 20 aux taux unitaires soumis, et ce, pour une enveloppe budgétaire de 9 000 \$ plus les taxes.

10.02.72 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4.1 POUR LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AU SUD DU RUISSEAU LEBRUN DANS LE CADRE DU PROJET DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbanex a présenté le décompte progressif # 4.1 en date du 9 octobre 2009 au montant de 4 289,25 \$ incluant les taxes pour la réalisation d'un concept préliminaire d'aménagement du terrain au sud du Ruisseau Lebrun dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'examen dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 4.1 au montant de 4 289,25 \$ incluant les taxes à la firme Urbanex pour la réalisation d'un concept préliminaire d'aménagement du terrain au sud du Ruisseau Lebrun dans le cadre du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.02.73 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 JANVIER 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 18 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 18 janvier 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme dont les faits saillants sont :

- l'émission de cinq (5) permis de rénovation pour une valeur de 68 700 \$,
- l'approbation d'une demande de dérogation mineure,

- l'acceptation du rapport annuel des activités du Comité pour 2009.

10.02.74

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont adopté leur rapport annuel d'activités pour 2009 lors de la réunion du lundi 18 janvier 2010;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'urbanisme pour 2009;
- de remercier et de féliciter pour leur excellent travail les membres dudit comité présidé par monsieur Denis Dubé pour leur participation active aux travaux tout au long de l'année en plus de souhaiter la bienvenue à madame Kédina Fleury-Samson ainsi que monsieur Denis Lavoie qui ont récemment joint l'équipe;

Parmi les éléments à souligner mentionnés au rapport annuel, citons :

- Le traitement de quatre (4) demandes de modification de zonage,
- De sept (7) demandes de dérogation mineure,
- De trois (3) demandes d'approbation au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA),
- L'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme s'appliquant à l'ensemble des territoires de l'ancienne Ville de Mont-Joli et de l'ancienne municipalité de Saint-Jean-Baptiste,
- L'intégration d'une modification de zonage dans la zone 121-CMC dans le cadre de la révision de la réglementation d'urbanisme.

Tableau comparatif des permis de construction

Treize (13) permis de construction ont été émis au cours de l'année 2009.

Type	2009		2008		2007	
	#	\$	#	\$	#	\$
*Unifamilial	6	1 096 700	11	1 704 000	15	2 627 000
Jumelé	0	0	0	0	0	0
En rangée (3 log)	1	335 000	1	300 000	0	0
Multifamilial	0	0	1	2 500 000	0	0
Hab. commun	0	0	0	0	1	544 000
Commercial	4	4 427 000	2	6 000 000	1	155 600
Institutionnel	0	0	0	0	0	0
Public (MRC)	1	600 000	2	735 000	0	0
Industriel	1	400 000	0	0	0	0
TOTAL	13	6 858 700	17	11 239 000	17	3 326 600

Note : On remarquera qu'il n'y a pas eu d'émission de permis de construction dans les catégories unifamiliale jumelée, multifamiliale, communautaire et institutionnelle pour l'année 2009. Par contre, des permis de rénovations ont été émis pour ces différentes catégories.

Tableau comparatif des Permis de rénovation, réparation et démolition

406 permis de rénovation et de réparation ont été émis au cours de l'année 2009

2009		2008		2007	
#	\$	#	\$	#	\$
406	5 096 915	396	7 521 556	402	8 455 539

Note : Si on additionne les permis de rénovations et constructions pour chaque année respective, l'année 2008 a été la meilleure des trois dernières années en tenant compte de trois permis de construction totalisant 8 500 000\$ de travaux. Il s'agit du Groupe GEDEV inc, Germain Pelletier Ltée pour une nouvelle construction au centre ville et pour l'agrandissement du marché d'alimentation aux Galeries Mont-Joli.

ANNÉE	\$ PERMIS CONSTRUCTION	\$ PERMIS DE RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION	TOTAL
2009	6 858 700	5 096 915	11 955 615
2008	11 239 000	7 521 556	18 760 556
2007	3 326 600	8 455 539	11 782 139

10.02.75

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE PURDEL, COOPÉRATIVE AGRO-ALIMENTAIRE, POUR LE 151, AVENUE RIOUX À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Purdel, Coopérative agro-alimentaire, ont présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété du 151, avenue Rioux à Mont-Joli, et ce, pour l'installation d'un réservoir de propane afin d'offrir ce service à leur clientèle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de leur rencontre du lundi 18 janvier 2010;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 27 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la demande signifie que la Ville acceptera que la marge de recul avant le long de l'avenue Rioux soit de 3,4 m au lieu de 7 m tel que le prévoit l'article 11,9 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Purdel, Coopérative agro-alimentaire, pour leur propriété du 151, avenue Rioux à Mont-Joli.

10.02.76

CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA AFIN D'Y INTÉGRER DES CRITÈRES RELATIFS AUX BÂTIMENTS DE LA BASE DE DONNÉES PATRIMONIALES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire associer le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au Programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter des critères relatifs aux bâtiments compris dans la Base de données patrimoniales afin que les travaux éventuels sur ces bâtiments s'inspirent des recommandations qui y sont émises;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 12 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a aussi été donné lors de la séance du 12 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de modification de zonage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement numéro 2010-1226 modifiant le règlement 2009-1216 sur les PIIA afin d'y intégrer des critères relatifs aux bâtiments de la Base de données patrimoniales.

10.02.77 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA AFIN D'Y INTÉGRER DES CRITÈRES RELATIFS AUX BÂTIMENTS DE LA BASE DE DONNÉES PATRIMONIALES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire associer le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au Programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet lors de la présente séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1226 modifiant le règlement 2009-1216 sur les PIIA afin d'y intégrer des critères relatifs aux bâtiments de la Base de données patrimoniales.

AFFAIRES NOUVELLES

10.02.78 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE PERMIS DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DES VACANCES DE MONSIEUR JULES BANVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Flavie ont convenu d'une formule permettant de recourir aux services de madame Marie-Berline Deschênes afin de remplacer monsieur Jules Banville, inspecteur en bâtiment à la Ville, pour sa période de vacances hivernales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'autoriser madame Deschênes à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les permis qui devront être émis pendant l'absence de monsieur Banville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Marie-Berline Deschênes à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les permis normalement émis par l'inspecteur en bâtiment et ce, pour la période des vacances du titulaire du poste, monsieur Jules Banville à savoir du 7 au 20 février 2010.

10.02.79 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

10.02.80 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h21, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier